



AR Prefecture

005-200034502-20240619-2024_058-DE
Reçu le 25/06/2024

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatorze juin 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 4

Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY, M. Frédéric GAILLARD et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Frédéric GAILLARD ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ACQUISITION PARTIELLE – CHEMIN DES NOISETIERS – PARCELLES ZH178 ET ZH 179 AMBLARD / GAILLARD

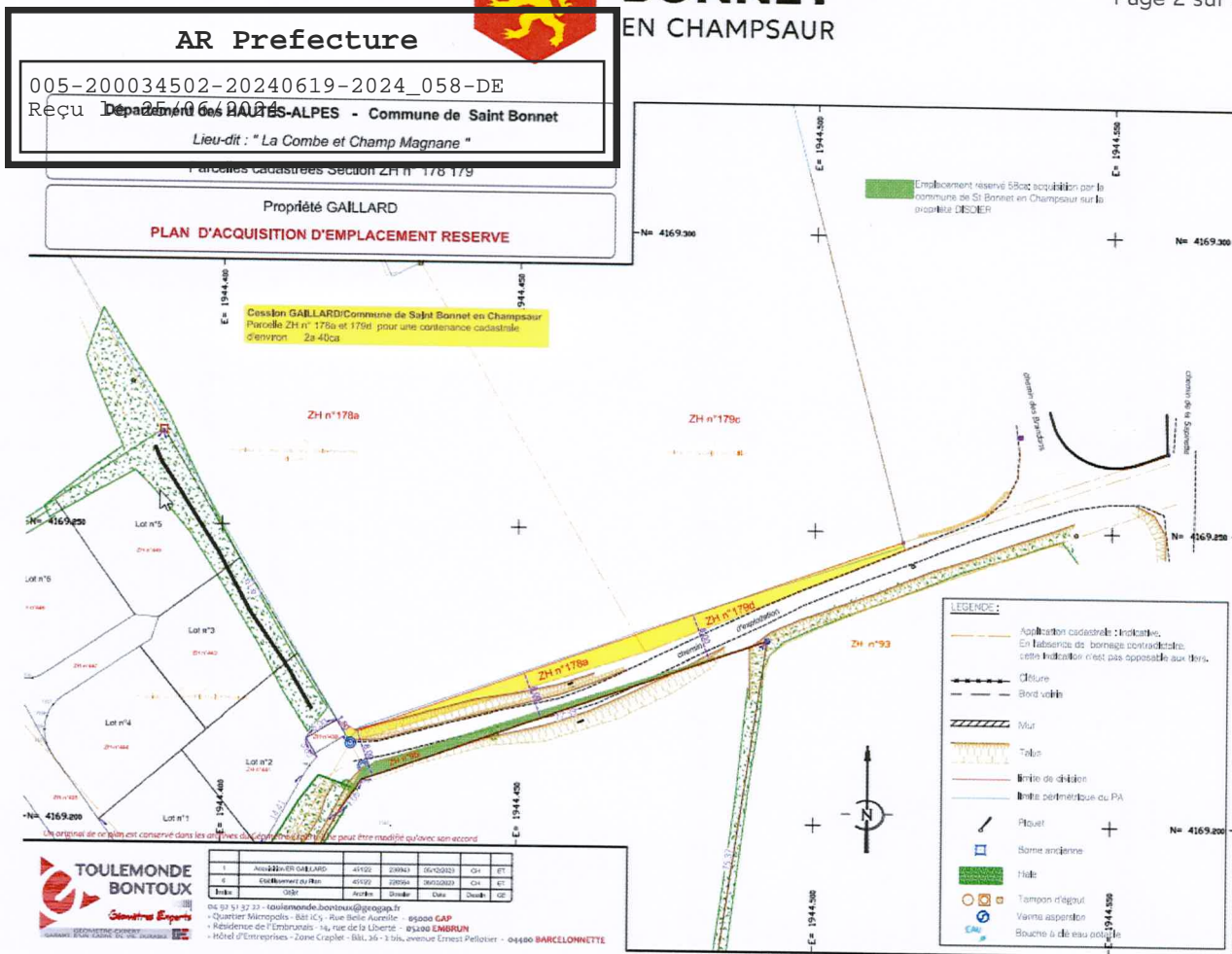
Monsieur le Maire

Rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur souhaite détenir la maîtrise foncière sur le secteur de Champ Magnane et tout particulièrement sur l'emplacement réservé (ER) situé sur le chemin des Noisetiers. Ledit chemin permettra la desserte des nouvelles habitations portées par les différents permis d'aménager.

Rappelle que des négociations amiables ont été engagées auprès des propriétaires, Madame AMBLARD Marie-Renée pour la parcelle ZH178 et Monsieur GAILLARD Gilles pour la parcelle ZH179, depuis plusieurs mois. Ces derniers sont favorables à cette cession auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Un prix de 40€/m² a été négocié entre les différentes parties. Les frais de notaires seront en sus pour la commune.

Rappelle que ces fractions de parcelles ont une contenance totale de 2a40ca. Le montant de l'acquisition s'élève donc à 9600,00€ hors frais de notaire.

Rappelle les dispositions de l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Approuver l'acquisition d'une partie des parcelles ZH178 et ZH179 d'une surface totale de 2a40ca au tarif de 40,00 € du mètre carré hors frais de notaire (soit un montant total de 9600,00 €).
- ARTICLE 2.** Approuver l'acquisition auprès de Madame AMBLARD Marie-Renée pour la parcelle ZH178 et Monsieur GAILLARD Gilles pour la parcelle ZH179.
- ARTICLE 3.** Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 25 JUIN 2024
Affiché ou publié le : 20 JUIN 2024

Ainsi fait et délibéré le 19 juin 2024
Pour copie conforme

Le Maire

 Laurent DAUMARK